

Employeur : Agglomération de Mont de Marsan (Landes/40)

Filière/qualification du poste : Filière Animation/Administrative/Médico-social, catégorie B

Groupe de fonction : MP3

Prise de poste : mai 2024

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Au sein de la direction de l'Éducation, de la Jeunesse et de la Restauration, sous l'autorité hiérarchique du chef de service Éducation, vous avez pour mission de faciliter la mise en œuvre de la politique handicap souhaitée par la collectivité visant à favoriser l'inclusion des enfants à besoins particuliers au sein de nos structures.

Le Référent Inclusion Handicap assure un rôle de coordination entre les écoles, les structures de loisirs non spécialisées, les établissements et services médico-sociaux, les familles, les partenaires et les services communautaires (notamment la prévention, les RH et les services techniques). Il veille à essaimer les bonnes pratiques et s'investit dans l'accompagnement des enfants.

ACTIVITES ET MISSIONS

- **Elaborer un diagnostic** (humain, matériel, besoins, attentes des familles, besoin de formation...)
- **Garantir l'accueil des enfants en situation de handicap** :
 - en participant à l'accompagnement d'enfants en situation de handicap et à l'accessibilité sur les différents temps d'accueil
 - en coordonnant les moyens en matière d'accompagnement des enfants sur les temps périscolaires et extrascolaires (demandes d'AESH, demandes de renfort ALSH, adaptation des modalités d'accueil, suivi et renouvellements des projets d'accueil, suivi budgétaire, réponse aux familles, suivi/mise à jour des PAI...)
- **Conforter le lien avec les familles**
 - en participant aux rencontres entre familles et professionnels pour organiser les accueils sur les temps extrascolaires et périscolaires
- **Conseiller, informer et sensibiliser au handicap**
 - en formant et en accompagnant les agents pour le développement des pratiques professionnelles et la sensibilisation du public
 - en assurant et apportant conseil ou expertise dans son domaine d'intervention auprès des élus, de sa hiérarchie, de ses collègues et des équipes
 - en participant et communiquant sur les événements proposés sur le territoire
- **Animer le partenariat et réseau**
 - en assurant le lien avec les services de l'Agglomération ; les différents partenaires (structures spécialisées, JPA, CAF, MLPH, EN, CD, associations...)

- en faisant de la veille réglementaire
- en recherchant des financements potentiels et en assurant l'instruction des dossiers

EXIGENCES ET CONTRAINTES

Lieu d'affectation : Siège de Mont de Marsan Agglomération

Quotité de travail : 39h hebdomadaires avec horaires variables du lundi au vendredi

Conditions de rémunération : RIFSEEP / Forfait mobilités durables / Prise en charge à 75% de l'abonnement transport / Participation au maintien de salaire / Adhésion COSS + CNAS / Restaurant administratif

PROFIL RECHERCHE

Diplômes relatifs aux domaines de compétences recherchés (Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé)

Expérience dans le champ des ACM (accueils collectifs de mineurs) et/ou en milieu spécialisé.

Permis B indispensable

Savoirs théoriques :

Connaissances des techniques de coordination

Connaissance en matière d'éducation, d'enfance, de science humaines, de pédagogie, de développement de l'enfant et des différents handicaps

Maîtrise de la réglementation DDCSPP en matière d'ACM, du cadre réglementaire en matière d'handicap et des différents dispositifs d'accueil des enfants en situation de handicap

Une connaissance du statut de la Fonction Publique Territoriale serait un plus

Savoir être :

Qualités relationnelles et sens du travail en équipe

Être à l'écoute de l'équipe, des enfants et des familles

Capacités à travailler en mode projet et transversal

Aptitude à la négociation, et à la gestion des conflits

Sens du service public - Devoir de réserve et de discrétion

CANDIDATURE

Veuillez adresser votre candidature (CV + lettre de motivation) à l'attention de :

Monsieur le Président de l'Agglomération de Mont de Marsan

575 avenue Foch

40 000 Mont de Marsan

ou par mail : recrutement@montdemarsan-agglo.fr

Date limite de réception des candidatures : 05/05/2024

Candidature interne

Un changement d'affectation dans le cadre d'une mobilité interne peut entraîner un changement de groupe de fonction, ce dernier étant lié au niveau de responsabilité et fonctions exercées par l'agent sur son poste, et donc du montant du régime indemnitaire perçu (IFSE, NBI, ou autre(s) prime(s) ou indemnité(s) spécifique(s) liées au poste)